

MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR

INSTITUTION NATIONALE  
DES  
JEUNES AVEUGLES

56, Boule<sup>ve</sup> des Invalides

Paris, le 16 juillet 1898

Monsieur,

Nos concours généraux pour les classes d'enseignement musical auront lieu cette année, le vendredi 22 et le samedi 23 juillet à 8 h.  $\frac{1}{2}$  du matin.

Je serais heureux qu'il vous fût possible d'accepter de faire partie du jury chargé de juger ces concours pour la journée du samedi.

Avec l'espoir de recevoir prochainement une réponse favorable je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Directeur,

Comartin

Monsieur de la Tombelle.